



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 971, 972, 973, 974 ET 975**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, lors des séances ordinaires tenues les 21 août 2023 et 11 septembre 2023, les règlements suivants :

971 — Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 300 000 \$ pour des travaux de construction d'un marais filtrant en amont du marais Miller ;

972 — Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 358 500 \$ pour l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes applicatifs et d'équipements dans le cadre de la phase 2 de la mise en œuvre du plan directeur informatique ;

973 — Règlement d'emprunt 973 décrétant une dépense et un emprunt de 5 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une piste cyclable sur le boulevard Labelle

974 — Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 4 500 000 \$ pour des travaux d'amélioration du drainage des rues de la Pommeraie et Cerisiers ;

975 — Règlement d'emprunt 975 décrétant une dépense et un emprunt de 1 400 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Rose-Alma, de trottoirs et de vanes.

QUE ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMAH), le 31 octobre 2023 ;

QU'ils sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau ;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 6 NOVEMBRE 2023.

Le greffier adjoint,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, avocat